

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 43, rue Notre-Dame / 3, Boulevard Franklin D. Roosevelt à Luxembourg se caractérise comme suit :

Les trois villas urbaines historicistes sises 43, rue Notre Dame, 45, rue Notre Dame et 59, Boulevard Royal ont été érigées après 1891 par trois propriétaires distincts sur les terrains des anciens remparts destinés à être urbanisés après le démantèlement de la forteresse (MIL, LHU). Si la villa sise au coin Boulevard Royal et Boulevard Roosevelt avait été érigée par Emile Servais avec sa femme Louise Majerus en tant que villa urbaine représentative habitée par eux-mêmes, les deux autres villas ont plutôt été construites en tant que villas représentatives contenant des appartements partiellement habités par le propriétaire et des appartements loués (SOC, TYP). La Banque Générale, devenue entretemps BGL BNP Paribas, est propriétaire des trois villas depuis les années 1960.

Les trois villas sont situées à l'angle du Boulevard Royal et du Boulevard F.D. Roosevelt (anciennement Boulevard de Viaduc jusqu'en 1948/49). A l'arrière, ils bordent la Rue Notre-Dame (jusqu'en 1925 rue Marie-Thérèse). Elles disposent toutes les trois de deux adresses, une entrée représentative sur les boulevards et une entrée secondaire située sur la rue Notre Dame. Construites sur les terrains des anciens remparts de la forteresse de la ville de Luxembourg entre le Bastion Jost et le Bastion Beck (Place de la Constitution), elles se retrouvent dès 1903 vis-à-vis du Pont Adolphe, qui relie depuis la Ville Haute au Plateau Bourbon.

Le projet d'urbanisation à grande échelle après le démantèlement de la forteresse a été commandé par le gouvernement à l'architecte paysagiste Edouard André, qui projette de construire le Boulevard du Viaduc et d'aménager les bastions Jost, Beck et Louis en esplanades et terrasses panoramiques. Sur les parcelles des nouvelles zones de construction sont prévues l'implantation de villas avec l'obligation d'aménager des jardinets sur Boulevard, afin de contribuer à grandeur des boulevards (LHU). La société du casino (Société Anonyme du Casino de Luxembourg) achète plusieurs lots le long du boulevard F. D. Roosevelt (Boulevard du Viaduc) jusqu'au Boulevard Royal, donc également les terrains sur lesquels ont été construites plus tard les trois villas. En raison de problèmes financiers, la société du casino a été contrainte de vendre une partie des terrains qui servaient auparavant de jardin. C'est en 1891 que les trois parcelles sont vendues.

L'immeuble sis 43, rue Notre Dame est implanté entre la « maison Servais » et le casino. L'immeuble est dans la continuité de ses voisins, non seulement par sa hauteur et ses alignements mais aussi par son style architectural. En effet il est érigé dans un style éclectique, influencé entre autre par le classicisme. En 1894 le 43, rue Notre Dame (à l'époque 23, rue Marie-Thérèse) est la propriété d'un dénommé Nennig (PDR).

Des annonces de l'époque permettent de conclure que le bâtiment a été divisé en appartements représentatifs qui ont partiellement été loués (SOC, TYP).

Au moment de sa construction, l'immeuble était adossé uniquement du côté ouest au 45, rue Notre Dame (à l'époque 25, rue Marie-Thérèse). Il s'agissait d'une maison à trois façades libres. Entre la maison et le Casino se trouvait un jardin. Ce n'est que par les agrandissements successifs du Casino, que celui-ci fut adossé finalement à la maison. Aujourd'hui s'agit d'un bâtiment mitoyen qui donne d'un côté sur la rue Notre Dame et de l'autre côté sur le Boulevard Franklin D. Roosevelt (EVO).

L'immeuble s'élève des deux côtés sur trois niveaux, surmontés par une toiture mansardée. Les façades présentent chacune trois travées d'ouvertures. La travée gauche de la façade donnant sur le boulevard F. D. Roosevelt est particulièrement mise en évidence par un avant-corps sur le rez-de-chaussée, surmonté par un balcon, une ouverture avec fronton et un grand arc en plein cintre qui enjambe deux les deux étages. Tous les encadrements des baies sont en pierre de taille. La façade donnant sur la rue Notre Dame est composée de manière symétrique d'une travée centrale avec de part et d'autres des travées aux ouvertures jumelées. Le premier étage est visuellement rehaussé par des bandeaux, des entablements et un fronton (AUT, AAI PDR, TLP).

Depuis les années soixante la BGL est propriétaire de la maison sis 43, rue Notre Dame, de la « maison Servais » sis 59, Boulevard Royal et de la maison 45, rue Notre Dame.

Les fondations de la maison remontent partiellement aux constructions des anciennes fortifications (EVO, MIL). Par l'aménagement d'une banque dans les trois maisons, celles-ci ont été reliées. Comme un ascenseur commun a été installé dans la maison sis 45, rue Notre Dame, la maison en question a pu être ménagée. Elle n'a pratiquement pas connu d'interventions et conserve la plupart de sa substance historique à l'intérieur. Elle conserve notamment la structure portante, la division intérieure des pièces, les dalles en bois, l'escalier en bois de chêne, les parquets en bois de sapin, les plafonds en stuc richement décorés, les menuiseries intérieures, les cheminés en marbre et la charpente (AUT, AAI RAR, SOC).

L'immeuble est un témoin du développement de la Ville-Haute après le démantèlement de la forteresse. Avec les maisons avoisinantes il forme un ensemble bien conservé qui mérite d'être conservé pour son intérêt historique, architectural et esthétique.

Les critères suivants sont remplis : Authenticité (AUT), Histoire de l'architecture, de l'art ou de l'ingénierie (AAI), Rareté (RAR), Période de réalisation (PDR), Histoire sociale ou des cultes (SOC), Histoire militaire (MIL), Typicité du lieu ou du paysage (TLP), Histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), Typologie (TYP), Evolution et développement des objets et sites (EVO)

Dr Thomas Lutgen, Bestandserfassung der Bausubstanz, 2013

Dr Thomas Lutgen, Auswertung der Sondierungsöffnungen in den Innenräumen, 2019

Dr Thomas Lutgen, Archiv- und Literaturrecherche, Drei historische Stadtvillen Ecke Boulevard Royal – Boulevard F.D. Roosevelt, 2020

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 43, rue Notre-Dame / 3, Boulevard Franklin D. Roosevelt à Luxembourg (no cadastral 390/1233).

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Sala Makumbundu, Jean Leyder.

Luxembourg, le 14 juillet 2021